

2019_CT2_437

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention à l'association "Les Premières Sud" au titre de la stratégie numérique et de la French Tech

Le 17 octobre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 11 octobre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille – LAFON Henri – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – LHEN Hélène donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à GERARD Jacky – TALASSINOS Luc donne pouvoir à DELAVET Christian – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – de BUSSCHERE Charlotte – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Henri LAFON donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Interventions économiques

■ Séance du 17 octobre 2019

05_2_06

■ Attribution d'une subvention à l'association « Les Premières Sud » au titre de la stratégie numérique et de la French Tech

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le numérique est reconnu comme l'un des principaux leviers de compétitivité et d'attractivité des territoires. Les technologies digitales bouleversent le quotidien des citoyens et font désormais partie prenante des usages de tous.

Par délibération N°2013_B538 du 5 décembre 2013, le Bureau communautaire de la CPA approuvait les principes de la stratégie numérique du Pays d'Aix. Ainsi, il s'agit :

- D'offrir à l'ensemble des acteurs et innovateurs du territoire, les outils et les conditions de l'émergence de leurs innovations ;
- De soutenir le développement de projets numériques innovants au bénéfice des entrepreneurs et des citoyens.

Ces principes entrent pleinement en cohérence avec les projets des structures numériques du Pays d'Aix et de la Métropole Aix-Marseille-Provence (pôles, campus...). Elles sont les catalyseurs de projets économiques, technologiques et culturels basés sur le numérique.

Le territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 44 000 emplois et de 7 000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 8 milliards d'Euros, constitue un écosystème de rayonnement mondial. Territoire créatif, Aix-Marseille est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique.

Le 23 septembre 2014, la Ville de Marseille, la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix, la Communauté Urbaine Marseille-Provence Métropole présentaient leur candidature commune à l'appel à projets national French Tech. Initialement attribuée pour une période expérimentale, cette labellisation a été reconduite pour une durée de 3 ans.

En janvier 2019, une refonte en profondeur était annoncée par le gouvernement, proposant un label encore plus ambitieux tourné vers l'internationalisation des startups et l'attraction des talents et se déclinant sous 2 formes distinctes : « capitales French Tech » et « réseaux thématiques ».

En avril 2019, le territoire Aix-Marseille a décroché ces 2 nouvelles labellisations, s'inscrivant désormais dans « l'équipe de France » du Numérique, soit 13 Capitales French Tech réparties à travers toute la France.

Le soutien au développement de projets numériques au bénéfice des associations, des entrepreneurs et des citoyens fait partie de la stratégie numérique adoptée par le Pays d'Aix et participe à la dynamique French Tech dans laquelle le Territoire et la Métropole se sont engagés.

Dans la continuité des actions conduites en 2018, le Territoire du Pays d'Aix propose de soutenir l'incubateur « Les Premières Sud » qui mène, à l'échelle du Pays d'Aix et de la Métropole, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de la stratégie numérique du Pays d'Aix, et les projets inscrits dans le cadre de la French Tech Aix-Marseille sur les thèmes de la mixité dans le numérique et des femmes dans l'entrepreneuriat.

Pour 2019, « Les Premières Sud » prévoit de poursuivre son action auprès des femmes dans le numérique notamment à travers son action « Django girls ».

L'objectif est de susciter des vocations chez des femmes en situation précaires ou au chômage, des femmes qui souhaitent donner un nouvel élan à leurs carrières ou des entrepreneures qui souhaitent s'acculturer à ces thématiques utiles dans leurs projets.

En 2018, cet événement a permis à 44 femmes de s'immerger pendant tout un week-end dans le codage Python et l'univers du digital. Cette première édition a remporté un très vif succès, avec plus de 97 candidatures pour seulement 35 places initialement prévues.

L'événement se compose de 2 journées de création en langage Django (dérivé de python) d'un blog HTML et CSS, ainsi que d'une soirée « pitch » comprenant des ateliers autour d'un apéritif. 44 participantes seront à nouveau sélectionnées pour l'édition 2019 et seront réparties de la façon suivante : 1/3 de femmes au chômage ou en situation précaire ; 1/3 de femmes en activité souhaitant donner un nouvel élan à leur carrière ; 1/3 de femmes entrepreneures ou en devenir.

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association « Les premières Sud », représentant 41,20 % de son budget global de 12 135 €.

N°GU	Association	Budget Prévisionnel 2019	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention oui / non
2019_1163	LES PREMIÈRES SUD Django Girls	12 135 €	10 000 €	5 000 €	non
TOTAL				5 000 €	

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole en vigueur pour les subventions supérieures ou égales à 5000 €, cette subvention fera l'objet d'un seul versement, sitôt effectué le contrôle de légalité de la délibération y afférent par les services préfectoraux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2013_B538 du Bureau communautaire de la CPA du 5 décembre 2013 approuvant les principes de la stratégie numérique du Pays d'Aix ;
- La délibération HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération 2016-CT2-106 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016 relative aux versements de subventions dans le cadre de la stratégie numérique et de la French Tech,
- La délibération ECO 022-343/16/BM du Bureau de la Métropole du 30 juin 2016 autorisant le versement de subventions dans le cadre de la stratégie numérique et de la French Tech ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 1^{er} octobre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_437- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

Considérant

- Que le projet porté en 2019 par cette association est en adéquation d'une part avec la stratégie numérique du Pays d'Aix et d'autre part entre dans la dynamique de la French Tech Aix-Marseille dans laquelle le Pays d'Aix s'est engagé.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association « Les Premières Sud » une subvention de 5 000 €.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61.

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20 18

CHARGES	Montant ¹¹	PRODUITS	Montant ¹¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	4206,49	73 – Dotation et produits de tarification	
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation¹²	
Autres fournitures		État : détailler le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		Région(s) :	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Département(s) :	
Documentation	164,30	Total Métropole Aix-Marseille-Provence	
		- Métropole	10000
62 – Autres services extérieurs		- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	690	- Territoire du Pays d'Aix	
Publicité, publication	995	- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	1243	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels	3709	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	1291	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	1950
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôt sur les bénéfices; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	185
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	12135	TOTAL DES PRODUITS	12135
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	13200
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	8000	Prestation en nature	8000
Personnel bénévole	13200	Dons en nature	
TOTAL	33335	TOTAL	33335

La subvention demandée à la Métropole de 10000 € représente 80 % du total des produits hors contributions volontaires. (montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président



Fait à

Aix-en-Provence
le 29-10-2018

Cachet de l'association

¹¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financements publics et privés doivent être complètes et précises. L'absence de ces indications peut entraîner le refus de la subvention. Le demandeur est tenu de fournir les justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou qualitative) sur les contributions volontaires en nature et en espèces. La date de réception en préfecture est le 29/10/2019.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019-072-437 et
Date de réception en préfecture : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Incubateur
Maison des associations Le Ligoures
Place Romée de Villeneuve
13000 Aix-en-Provence

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention à l'association "Les Premières Sud" au titre de la stratégie numérique et de la French Tech

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **23 OCT. 2019**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_437- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019
